

N/REF : 10/03/2025 17H28 C:000053 I:02517
V/REF : AC/C14631
V/Email reçu le Lundi 10/03/2025 a 17H28

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. QRN
IMMEUBLE : RES. QUIRINAL -QRN
131-137, AV. ARISTIDE BRIAND
35000 RENNES

Rennes, le 19 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 137 BRIAND - MR MEREL 06 65 77 96 49
LOGEMENT N° 103124, PORTE N°043, 4° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : PB REDUCTEUR DE PRESSION SUR ECS LOGEMENT

Donneur d'ordre : Mme A JUDAIS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 12/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU RÉDUCTEUR DE PRESSION
COUPURE D'EAU
FERMETURE VANNE ECS
DÉPOSE DU RÉDUCTEUR DE PRESSION
FOURNITURE ET POSE DU NOUVEAU RÉDUCTEUR DE PRESSION AVEC LES RACCORDS
REMISE EN EAU
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 13/03/25 a 10H41 Mme A JUDAIS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL185-Rempl.	Réducteur de pression	1	90,00	90,00
TOTAL H.T.					90,00
T.V.A. a 10,00%					9,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>99,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.